ANDRÉ LACHANCE

Vivre, aimer et mourir en NOUVELLE-FRANCE

La vie quotidienne aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

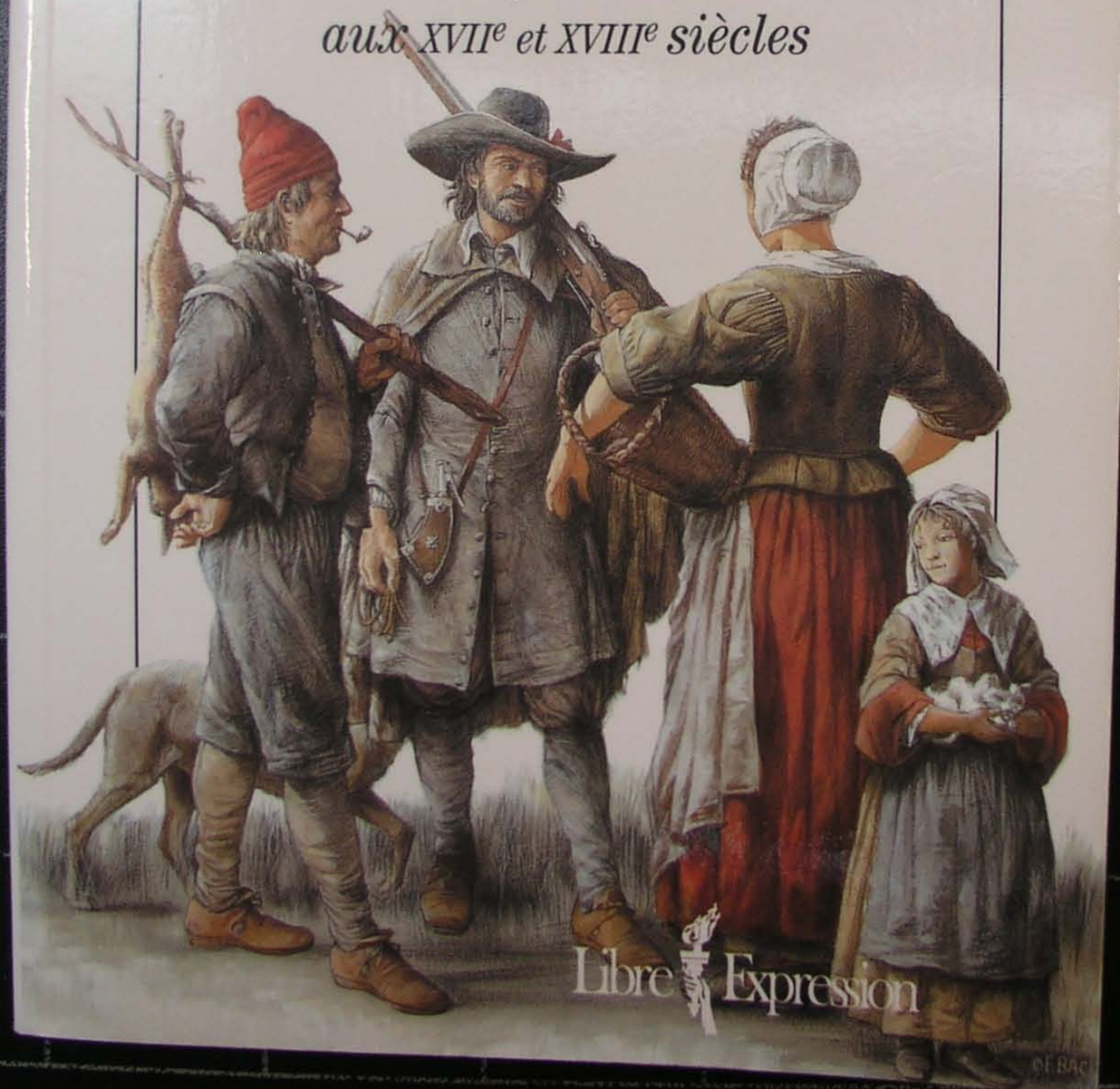

Libre Expression

Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France

DU MÊME AUTEUR

Le bourreau au Canada sous le Régime français, Québec, La Société historique de Québec, 1966.

La justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle. Tribunaux et officiers, Québec, Presses de l'université Laval, 1978.

Crimes et criminels en Nouvelle-France, Montréal, Boréal Express, 1984.

La vie urbaine en Nouvelle-France, Montréal, Boréal, 1987.

Les marginaux, les exclus et l'Autre au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles, (sous la direction de), Montréal, Fides, 1996.

Antoine Pepin dit Lachance. 1636-1703. Un pionnier de l'île d'Orléans, Sherbrooke, GGC éditions, collection «Patrimoine», 1998.

ANDRÉ LACHANCE

Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France

La vie quotidienne aux XVII^e et XVIII^e siècles

Libre Expression

Libre Expression

Données de catalogage avant publication (Canada)

Lachance, André, 1937-

Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-89111-888-X

1. Canada – Mœurs et coutumes – Jusqu'à 1800. 2. Canada – Histoire – Jusqu'à 1800 (Nouvelle-France). 3. Canada – Conditions sociales – Jusqu'à 1800. 4. Famille – Québec (Province) – Histoire – 17e siècle. 5. Famille – Québec (Province) – Histoire – 18e siècle. I. Titre.

FC305.L32 2000 306'.09714'09032 C00-940047-8
F1030.L32 2000

SOURCE DES ILLUSTRATIONS

Archives publiques du Canada : p. 20 (voir aussi p. 25, 38, 59, 113, 130, 202), 141, 185. Bibliothèque nationale, Paris : p. 17, 45, 63, 127, 143 (voir aussi p. 158, 174, 187), 151, 171. Collections particulières : p. 19 (voir aussi p. 22, 34, 41, 88, 94, 114, 154), 49 (voir aussi p. 70, 97, 194, 213), 60 (voir aussi p. 94, 121, 169, 188, 207), 66 (voir aussi p. 95, 175, 193, 214), 78 (voir aussi p. 109, 112, 135, 189, 198) 205, 219. Documentation française : p. 11. Musée David M. Stewart : p. 75, 107. Parcs Canada : p. 13 (voir aussi p. 68, 87, 103, 116, 129, 134, 180, 190, 199).

Maquette de la couverture
FRANCE LAFOND
Infographie et mise en pages
SYLVAIN BOUCHER

Libre Expression remercie le gouvernement canadien (Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition), le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du soutien accordé à ses activités d'édition dans le cadre de leurs programmes de subventions globales aux éditeurs.

© Éditions Libre Expression ltée, 2000

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés; toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Éditions Libre Expression
2016, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2L 3Z5

Dépôt légal :
1er trimestre 2000

ISBN 2-89111-888-X

À mes petits-fils,
Louis-Philippe et Jérémie.

Avant-propos

Ce livre a pour objectif de présenter l'histoire et le vécu quotidien de ces petites gens que l'on trouve au Canada aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La vie et les activités de cette foule d'individus anonymes qui peuplent les villes et les campagnes à l'époque constituent le sujet de ce volume.

Je me penche sur les travaux et les jours du peuple canadien sous le Régime français afin que son vécu, lentement, apparaisse sous nos yeux. Même si bien des aspects de cette vie dorment encore dans les archives, on en connaît déjà suffisamment sur elle pour en esquisser les grandes lignes. Plusieurs historiens québécois en ont mis au jour de grands pans, dont je me suis largement inspiré pour écrire cet ouvrage.

Je traite du peuple canadien, c'est-à-dire de tous ceux et celles qui se trouvent aux derniers échelons de la hiérarchie sociale. J'étudie uniquement la vie de ces personnes qui forment la masse de la population en Nouvelle-France. Les bourgeois, les roturiers riches et influents sont exclus de cette étude. Seul les habitants des villes et des campagnes sont considérés ici.

Ce volume s'intéresse aux habitudes de vie de ces gens ainsi qu'à leur vie affective. Leurs joies et leurs peines, leur travail et leurs loisirs, leurs

comportements et leurs croyances, voilà autant d'aspects qui seront observés. Les thèmes abordés appartiennent au domaine de ce qu'on appelait, il n'y a pas longtemps encore la «nouvelle histoire» qui étudie davantage les activités des masses que celles des élites. C'est ainsi que, dans cet ouvrage, j'examine l'enfance, la vie familiale et conjugale, le mariage, la maladie, la vieillesse et la mort du peuple de la Nouvelle-France.

Mon objectif est d'offrir une synthèse des connaissances actuelles sur la vie quotidienne en Nouvelle-France. Je dois beaucoup à tous ceux qui, depuis une vingtaine d'années en particulier, se sont consacrés à l'étude de telle ou telle question. Qu'ils soient ici remerciés. Comme il s'agit d'un ouvrage de vulgarisation, j'en ai volontairement exclu les références érudites en bas de page ou en fin de volume. Toutefois, après certaines parties, j'ai placé une bibliographie des principales études que j'ai utilisées, afin de permettre aux personnes qui le désirent de pousser plus loin leur curiosité.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas remercier mes étudiants de l'université de Sherbrooke, qui ont été les premiers à prendre connaissance de ce récit de la vie quotidienne en Nouvelle-France et à y réagir. Ma gratitude va également à M^me^ Marjorie Lachance, qui a relu mon manuscrit avec professionnalisme et minutie. Enfin, je veux exprimer toute ma reconnaissance à Louisette, ma compagne du quotidien et mon amie, qui m'a patiemment secondé et encouragé dans la poursuite de ce projet.

André Lachance

DE LA PREMIÈRE À LA DEUXIÈME GÉNÉRATION EN NOUVELLE-FRANCE

Suivons l'immigrant qui, ayant quitté sa province française natale, débarque en Nouvelle-France. Il arrive principalement (dans 65 % des cas) du nord-ouest de la France, c'est-à-dire de l'Île-de-France, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou ou de la Picardie. Ou bien il vient de régions situées plus à l'intérieur des terres, comme la Champagne, l'Orléanais, l'Angoumois et le Berry, ou encore de provinces qui se trouvent plus au sud, comme la Provence, le Languedoc ou le Limousin. D'autres fois, il arrive de grandes villes (25 % des cas) comme Paris, Rouen, La Rochelle, Poitiers et Bordeaux, ou de petits centres urbains (10 %) de 10 000 habitants ou moins.

S'il s'agit d'un engagé, aussitôt débarqué, il est attribué, par la Compagnie avant 1663 et après cette date par le Conseil souverain ou les autorités coloniales, à un habitant ou à un marchand. S'il s'agit d'un militaire, il est affecté à une compagnie qui est en garnison dans une des trois villes canadiennes : Québec, Trois-Rivières, Montréal, ou il est envoyé dans un fort des Pays-d'en-Haut. Dans le cas d'un engagé, l'habitant, le marchand ou le bourgeois qui le prend à sa charge doit rembourser à la Compagnie le coût de sa traversée (environ 150 livres[1]). Pour sa part,

1. Même si les prix ont tendance à varier beaucoup, selon les historiens Louise Dechêne et Richard Colebrook Harris, un homme engagé à l'année gagne entre 100 et 120 livres ou 12 à 15 livres par mois. Une livre vaut 20 sols et il faut 12 deniers pour faire un sol. Un pain d'une livre et demie se vend environ 4 sols, un chapon 15, un porc, un peu moins de 12 livres, une vache, 40 à 50 livres, un bœuf, une centaine de livres et un cheval, un peu plus.

l'engagé promet de travailler pour son maître pendant trois ans au moins et de lui rembourser la somme avancée pour le faire venir au pays. En plus d'être logé et nourri, il lui arrive de recevoir de petits gages (au maximum 50 livres). On peut également lui permettre d'avoir un petit lopin de terre qu'il a la possibilité de défricher à temps perdu. C'est ainsi que, dans les meilleures conditions, à la fin de son contrat, l'engagé pourra avoir un maigre pécule et une terre en partie défrichée, sinon en «bois debout». S'il décide de demeurer au Canada (le tiers seulement des immigrants restent dans la colonie), il peut alors songer à s'établir et à se marier.

Au XVII^e siècle, les femmes sont rares. Les colons célibataires surveillent l'arrivée dans la colonie de celles que les fondatrices, avant 1663, et par la suite l'État vont chercher en France. Ils font alors leur choix et demandent aux chaperons la permission de leur faire la cour. Si le colon est un bon parti, c'est-à-dire s'il a une petite somme d'argent et une terre sur laquelle il a pu déjà construire une cabane, et qu'il n'y a pas trop d'éléments sur lesquels les deux fiancés s'opposent l'un à l'autre, les choses vont assez vite entre eux. Après un ou deux mois de fréquentations, le mariage est conclu et on part s'établir sur la terre, que le colon a habituellement commencé à mettre en valeur. C'est à ce moment que le travail sérieux et difficile commence, autant pour la femme que pour l'homme, car elle aide son mari à abattre les arbres, à arracher les souches, à bâtir la cabane et, le cas échéant, la maison. En même temps, on apprend à se connaître mutuellement, tant sur le plan psychologique que physique, si bien qu'au bout d'un mois ou deux de vie commune la femme est enceinte, et, neuf mois plus tard, elle donne naissance à un enfant. Par

la suite, tous les deux ans environ, un autre enfant vient s'ajouter à la famille. Au XVII^e siècle, un ménage compte en moyenne sept enfants. Une famille prend ainsi racine dans un coin de pays. Des liens d'amitié, de solidarité et d'entraide se tissent avec les familles voisines. Peu à peu, une identification à une région donnée se dessine. On n'est plus un pionnier anonyme perdu dans l'immensité de la Nouvelle-France, mais plutôt un habitant d'une côte spécifique, comme la côte de Beaupré ou l'île d'Orléans. Des paroisses sont fondées : Château-Richer, L'Ange-Gardien, Sainte-Famille. C'est ainsi que des familles commencent à s'enraciner dans une contrée bien déterminée, s'y identifient et lentement lui donnent vie. Voilà comment, au XVII^e siècle, les seigneuries autour de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal ont d'abord été peuplées.

Toutefois, dans le cadre de ce volume, je me suis concentré surtout sur la deuxième génération de colons. J'ai voulu étudier les Canadiens du XVIII^e siècle au moment où les principales institutions politiques et sociales, à savoir la justice, la santé, l'éducation et l'Église, étaient bien en place, c'est-à-dire entre les années 1720 et 1750 environ, alors qu'il pouvait y avoir entre 23 000 et 55 000 habitants dans la colonie. Par 1 000 habitants, ces gens ont un taux de natalité qui oscille entre 52,6 et 50,9, alors qu'en 1997, au Canada, ce taux était de 13; le taux de nuptialité varie entre 10,3 et 8,7 tandis que le taux de mortalité se situe entre 20,3 et 33,1 (en 1997, 7 par 1 000 habitants). Le nombre d'enfants par famille est d'environ quatre ou cinq, deux de moins qu'au XVII^e siècle (en 1997, on l'estime à 1,6).

Ce sont donc ces Canadiens et Canadiennes ordinaires du XVIII^e siècle que je vais suivre depuis leur naissance jusqu'à leur mort.

LA NAISSANCE

La naissance se situe au cœur de toute société, car c'est par l'enfant que celle-ci se renouvelle. C'est ainsi que l'humanité surmonte l'inévitable usure du temps.

La conception

Huit à onze mois environ après le mariage, le premier enfant naît. On conçoit les enfants surtout au printemps (mai et juin), en même temps, ou presque, que les semailles. Une première naissance huit mois après le mariage est le signe d'une conception prénuptiale. Au début du XVIII^e siècle, une femme sur vingt (5 %) était déjà enceinte au moment du mariage. En France rurale, le taux était de 6,7 %. Mais ces conceptions prénuptiales varient beaucoup en fonction de l'âge de la femme au mariage. Nulles entre 10 et 14 ans, elles dépassent 11 % chez les 30 ans et plus. Cette augmentation reflète aussi la plus grande liberté sexuelle des femmes plus âgées, et surtout des veuves, qui conçoivent avant le mariage plus souvent que les célibataires, en particulier lorsqu'elles sont encore jeunes. Il en est ainsi également des femmes célibataires qui sont orphelines de père; elles ont davantage tendance à se marier enceintes, leur père n'étant plus là pour veiller sur leur vertu. Après la première naissance, les autres surviennent en moyenne tous les deux ans (24 à 28 mois). Cependant, au fur et à mesure que la femme vieillit, et par suite des enfantements répétés et de l'usure de son corps, les naissances sont un peu plus espacées. Il reste que cette moyenne d'un enfant tous

les deux ans demeure jusque vers 41 ans, l'âge moyen pour la dernière naissance. Il pouvait donc y avoir huit à neuf naissances en moins d'une vingtaine d'années de mariage, la femme se mariant vers l'âge de 25 ans. De ce nombre, deux ou trois bébés meurent dès les premiers mois, et autant dans les années suivantes, si bien que deux enfants sur cinq n'atteignent pas l'âge de 15 ans.

Antoine Foucher, marié à Marie-Joachim Chénier, à Lachine, le 11 novembre 1743, a inscrit toutes les naissances et tous les décès de ses enfants dans un cahier intitulé : *Âge des enfants qu'il a plu au Seigneur nous envoyer depuis notre mariage.* En vingt-trois ans, soit de 1744 à 1767, sa femme est enceinte quinze fois et donne naissance à treize enfants; elle a eu deux «blessures» (terme utilisé à l'époque pour désigner une «fausse couche»). En 1792, quatre seulement des treize enfants sont encore vivants.

Selon les démographes de l'université de Montréal, la famille moyenne compte entre sept et huit enfants au XVII^e siècle et entre quatre et six au siècle suivant. Cependant, ces chiffres cachent une grande diversité de situations : parmi les familles complètes, c'est-à-dire celles qui durent jusqu'à la fin de la vie féconde de la femme (environ 40 ans), plus de quatre sur dix comptent au moins une dizaine d'enfants et une sur quinze n'en a aucun.

La stérilité

Pour ces couples sans enfant, qui constituent toutefois une minorité, la stérilité est une des dures réalités à assumer, en particulier pour la femme. Aujourd'hui, environ 6 % des couples sont stériles. À la fin du XVII^e siècle et au début

du XVIII^e, une proportion un peu supérieure, soit 8 %, a été constatée. Naturellement, ces couples ne savaient pas soigner cette infécondité. Selon les idées de l'époque, celle-ci ne pouvait venir que de la femme. C'est ainsi qu'au bout d'un an ou deux la visible stérilité du jeune couple suscitait invariablement l'inquiétude, presque la honte de la famille et les ricanements du voisinage, car chacun savait que le mariage avait été consommé. Il faut dire que ces gens ne connaissaient que très imparfaitement, et de façon empirique, les mécanismes internes du corps humain, en particulier le cycle biologique de la femme ou le développement de l'embryon dans le sein maternel. Les causes de la stérilité, dans ce contexte, ne pouvaient être pour eux que très obscures et ils l'attribuaient aisément à une cause surnaturelle. Alors, pour devenir féconds, les couples stériles recouraient à des saints intercesseurs auprès de Dieu, en particulier à Notre-Dame-de-Foy, ou à la mère de la Vierge Marie, sainte Anne. En France, il n'était pas rare de voir des femmes infécondes venir frotter leur nombril nu à des reliques ou à des parties à caractère nettement masculin de la statue d'un saint qui avait la réputation de rendre fécondes celles qui le priaient avec ferveur. J'ignore si de telles pratiques existaient en Nouvelle-France. Il est probable toutefois que les jeunes mariées demandaient comment faire pour avoir des enfants à des femmes plus vieilles et qui en avaient eu plusieurs (comme on le faisait dans la mère patrie). Si, après ces démarches, rien ne se passait pour elles, elles devaient assumer leur triste condition de femmes stériles, plus ou moins méprisées par la communauté. On ne pouvait songer à divorcer puisque le divorce n'était pas admis par l'Église catholique, qui exerçait une emprise certaine sur la grande majorité de la

population. Seule une annulation de mariage était possible, mais uniquement après un constat de non-consommation, comme nous le verrons un peu plus loin en étudiant le mariage.

La femme enceinte

Quand elle n'est pas stérile, la jeune mariée, lorsqu'elle est enceinte, devient-elle un centre d'intérêt affectueux pour son entourage comme c'est souvent le cas aujourd'hui? Bien malin qui pourrait l'affirmer avec certitude, mais il est plutôt probable, dans le contexte de l'époque, qu'on ne lui prodiguait pas plus d'attention qu'auparavant, car la condition normale de la jeune femme mariée était d'être enceinte. Il est possible toutefois que sa mère, une sœur ou, le cas échéant, une voisine lui donne quelques conseils sur la nourriture à prendre, les envies à satisfaire, les médailles à porter, afin qu'il ne lui arrive pas de «blessure» (fausse couche) pendant sa grossesse et que le bébé qu'elle porte soit en bonne santé.

Ce que l'on sait assurément, c'est que la future maman continue à tenir son rôle habituel dans l'exploitation familiale, entretenant la maison et s'occupant des enfants, ainsi que du jardin et du bétail, en plus de préparer les repas. Également, lors des grands travaux du printemps et de l'été, elle aide son conjoint aux labours et à la récolte du blé, et cela même si sa grossesse est avancée. Tous ces durs travaux ne peuvent faire autrement que de provoquer, à l'occasion, des avortements spontanés, des «blessures». C'est le cas de Marie-Joachim Chénier, la femme d'Antoine Foucher, dont nous avons parlé précédemment. Son mari mentionne les deux fausses

couches de sa conjointe dans son cahier. Il écrit, à propos de l'une des deux : «Ma femme est accouchée pour s'être blessée enceinte de trois mois.» Il arrive que la cause de la «blessure» soit liée à la brutalité du mari, qui a un droit de correction sur sa femme, pour autant qu'il ne dépasse pas certaines limites. D'autres fois, la fausse couche peut être causée par l'obligation qu'a la femme enceinte, malgré sa condition, de porter des fardeaux trop lourds pour ses forces.

Si la femme réussit à «sauver» l'enfant qu'elle porte, la nature l'en délivre au bout de neuf mois. Or, toute société a sa manière à elle de se comporter vis-à-vis de la femme qui accouche et de recevoir l'enfant qui naît. «À chaque société, sa naissance», écrit avec justesse l'historien français Jacques Gélis dans son ouvrage : *L'arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne*. Essayer de retrouver l'environnement humain dans lequel les femmes de Nouvelle-France accouchaient n'est pas facile. Cette démarche exige un dépaysement total, comme l'est d'ailleurs toute recherche historique. Même si l'accouchement est un acte naturel, la façon dont il se déroule dépend d'un certain nombre de facteurs comme la tradition religieuse et le degré de médicalisation du milieu. Cela est d'autant plus vrai pour une société traditionnelle comme celle de la Nouvelle-France, où l'Église cherche à exercer un contrôle sur les naissances et où la médecine est encore peu avancée.

Porter un enfant et lui donner naissance est quelque chose de tout à fait normal pour la femme mariée des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. En effet, pour la plupart d'entre elles, la période féconde, c'est-à-dire l'espace de vie qui va de 22-23 ans à environ 40-42 ans, se passe en grossesses répétées, menées ou non à

terme. Être enceinte est donc la condition habituelle de la femme pendant ses premières années de vie conjugale. Aussi, comme la plupart donnent le sein à leur enfant pendant une quinzaine de mois, elles bénéficient d'un léger répit avant d'être de nouveau enceintes, puisque, pour une fraction importante, l'allaitement empêche ou retarde le retour de l'ovulation. C'est ainsi que les intervalles entre les premières naissances sont d'un an et demi à deux ans. Pour les dernières naissances, la fertilité commençant alors à diminuer par suite des enfantements répétés, de l'usure précoce du corps et de la diminution de la libido, les intervalles entre les naissances sont de trois ans et plus. La fécondité maximale de la femme se situe donc au début de son mariage, soit entre l'âge de 25 et 29 ans environ.

Être enceinte est aussi quelque chose de difficile pour la femme de Nouvelle-France. Avant et pendant l'enfantement, elle doit faire face à l'angoisse de perdre son enfant et de souffrir. Cette peur de souffrir est d'autant plus forte que la femme est persuadée qu'elle doit enfanter dans la douleur. Le passage de la Genèse où Dieu dit à Ève : « Je multiplierai les peines de tes grossesses, dans la peine tu enfanteras... », sur lequel l'Église revient fréquemment à l'époque, imprègne profondément la représentation que la femme se fait de l'accouchement. Une autre crainte bien présente chez la femme est celle de mourir, car aucune n'est à l'abri des complications qui peuvent survenir et mettre sa vie en danger lors d'un accouchement. Elle redoute par-dessus tout le terme de sa grossesse. Un proverbe gascon traduit bien cette angoisse : « Femme grosse a un pied dans la fosse. » Au Canada, un à deux pour cent des mères décédaient dans les soixante jours suivant la

naissance de leur enfant. C'est pourquoi, afin de s'assurer des couches heureuses et faciles, certaines pratiques religieuses étaient recommandées, comme de prier la Vierge Marie ou sa mère sainte Anne et même de faire un pèlerinage aux sanctuaires qui leur étaient dédiés, comme ceux de Notre-Dame-de-Foy et de Sainte-Anne-du-Petit-Cap.

L'accouchement

Le décor et les personnages

Lorsque arrive le moment de l'accouchement, la femme, dans l'immense majorité des cas, met au monde dans le lieu où elle vit, c'est-à-dire dans la maison, lieu de la vie mais aussi de la maladie, de l'agonie et de la mort. Il peut arriver parfois que la femme enceinte, accompagnée de son mari, se rende chez sa mère pour accoucher. À l'exception des femmes plus à l'aise et surtout de celles qui demeurent en ville, lesquelles donnent naissance dans leur chambre, les autres accouchent dans la pièce commune, située au rez-de-chaussée, où il y a l'eau et le feu. Dans l'âtre se trouve suspendu à la crémaillère un chaudron d'eau chaude destinée à la toilette de la mère et de l'enfant. Devant le feu, il y a une paillasse où la femme en couches peut venir se reposer entre les périodes de contractions. On y trouve également une chaise, sur laquelle elle prend appui lors des « douleurs » puis de l'expulsion, et, un peu plus loin, le lit conjugal (« la cabane »), où on la couchera après l'enfantement. En plus, dans la pièce ou sur le lit, se trouve un vieil oreiller ou traversin qu'on glisse sous les reins ou les genoux de l'accouchée pour la mettre à l'aise.

En Nouvelle-France comme en Nouvelle-Angleterre, en France ou en Angleterre, l'accouchement est un événement qui touche particulièrement la communauté féminine. La mère, les proches parentes, les voisines immédiates et la sage-femme apportent leur aide pratique et psychologique à la femme en couches, en plus de s'occuper de la tenue de la maison. À la campagne, dans les fermes éloignées, la distance peut empêcher les amies et les voisines d'être averties et de pouvoir se rendre, et n'assistent alors à l'accouchement que les femmes qui habitent la maison. Elles s'affairent aux travaux domestiques, veillent sur les autres enfants et, dans les dernières phases de l'accouchement, apportent leur concours à la sage-femme. Leur aide se prolonge même jusqu'aux premiers jours qui suivent la naissance.

Dès les premières contractions, les parentes, les amies et les voisines accourent donc et viennent soutenir, encourager la future mère. L'accouchement rapproche les femmes du voisinage. Pour cette occasion, elles se retrouvent entre elles et s'estiment les plus compétentes pour aider leur consœur. Au milieu des cris de la parturiente et d'un va-et-vient continuel, elles dispensent des conseils, appuient la sage-femme et se remémorent leurs propres accouchements. Une grande solidarité féminine les soude alors ensemble et rejette les hommes hors du lieu, même le mari. En effet, sauf pour de brèves visites pendant les moments les plus calmes au début de l'accouchement, il est exclu de la chambre de la parturiente. La femme en travail accepte mal que le père de son enfant la voie pousser, crier, souffrir. La pudeur aussi interdit qu'un homme assiste à la naissance. Son aide se limite à attendre l'issue de l'événement dans une pièce voisine

avec les enfants et les jeunes femmes qui ne peuvent soutenir le stress psychologique de l'accouchement. Les hommes ne se tiennent pas trop loin, car c'est à l'un d'eux, le mari, l'oncle ou même le voisin, à défaut du prêtre, que l'on fait appel pour ondoyer l'enfant en danger de mort, plutôt qu'à la sage-femme ou à la grand-mère. L'Église préfère que ce soit un homme qui pose ce geste, pour autant qu'il sache comment faire.

Toute cette activité autour de la femme qui accouche se déroule dans un environnement surchauffé. La chaleur est considérée comme bienfaisante pour la femme qui est sur le point de donner naissance. C'est pourquoi, dès leur arrivée, les femmes voient à fermer les fenêtres, à activer le feu dans l'âtre et, le cas échéant, dans le poêle. La naissance doit avoir lieu dans l'obscurité presque complète, l'enfant devant passer de la noirceur du ventre de sa mère à celle de son premier lieu de vie. C'est pourquoi on tire les rideaux opaques, lorsqu'il y en a, devant les fenêtres et on ferme les volets. Seulement quelques chandelles sont allumées.

La sage-femme s'empresse de faire coucher la parturiente sur la paillasse jetée devant le foyer et l'entoure de couvertures. En outre, pour réchauffer davantage ses organes en travail, il arrive que la sage-femme la fasse asseoir sur un chaudron renversé qu'elle a pris soin de réchauffer sur le poêle ou dans l'âtre en le suspendant à la crémaillère. Elle peut rester ainsi assise sur le chaudron chaud pendant des heures, la chaleur ayant la propriété de dilater le col de l'utérus.

Habituellement, ce sont les parentes de l'accouchée qui, avec la sage-femme, dirigent les «opérations», et tout particulièrement la mère, qui revit dans sa fille le moment où elle l'a mise au monde.

Quant à la sage-femme, mère elle-même de plusieurs enfants, elle a déjà accouché au moins quelques femmes et jouit de la confiance de toutes.

La sage-femme

Appelée aussi matrone, la sage-femme est l'unique dépositaire de la prérogative d'assister les femmes en couches. Cette fonction ne peut être exercée par n'importe qui. En théorie, pour être habilitée à pratiquer ce métier, la femme doit subir deux examens, l'un devant le curé de la paroisse, l'autre devant le chirurgien du roi. Le premier de ces examens contrôle la moralité de l'aspirante sage-femme et son aptitude à baptiser dans les formes, en cas de nécessité. Dans le *Rituel du diocèse de Québec*, publié en 1703 par Mgr de Saint-Vallier, l'évêque recommande à ses curés d'examiner les sages-femmes sur «leur foi, leur bonne vie et mœurs, leur capacité à administrer le baptême en cas de nécessité». Il est très important de savoir bien le donner, car la croyance populaire est que personne ne peut être sauvé s'il n'est baptisé. Il n'est permis aux matrones de l'administrer que lorsque la vie de l'enfant est en danger et qu'il n'y a pas d'homme, prêtre ou laïc, pour le conférer. Il est nécessaire cependant que le laïc soit «bien instruit de la manière d'administrer le sacrement». Quant à l'examen devant le chirurgien du roi, jusqu'à la fin du Régime français, on le fait rarement passer, du moins à la campagne.

Dans le monde rural, qui regroupe près de 80 % de la population, les accoucheuses apprennent en pratiquant ou en assistant une sage-femme plus âgée qui leur transmet ses méthodes. Souvent, les connaissances des accoucheuses leur viennent de leur mère, d'une tante ou d'une grand-mère. Munies de cette

seule expérience, la plupart du temps, elles ne peuvent intervenir que de façon limitée. Généralement, elles s'en tiennent à seconder le déroulement naturel de l'accouchement. Ce sont alors l'habileté manuelle, la prudence et la rapidité de décision qui constituent les principales qualités des meilleures d'entre elles. Malheureusement, plusieurs sont maladroites ou trop entreprenantes et contribuent à rendre catastrophique un accouchement délicat. C'est ainsi qu'il arrive que certaines accoucheuses peu compétentes «mettent en travail», c'est-à-dire en position de pousser la parturiente, avant même que le col de l'utérus soit complètement dilaté. Elles espèrent que les pressions de l'accouchée vers le bas aideront à parfaire la dilatation. Elles la font pousser pendant des heures, épuisant ainsi ses forces. Elles appuient sur son ventre par le haut, ou font appuyer quelqu'un, pour faire descendre l'enfant. Elles la saignent, la purgent, et vont sans cesse juger de la situation de l'enfant et vérifier l'état de dilatation du col du vagin en introduisant un ou deux doigts enduits de beurre jusqu'à la matrice ou à son orifice. Le toucher est «la boussole des accoucheuses», écrit-on à l'époque. Elles ne s'en privent pas et le pratiquent à tout instant. Certaines l'effectuent sans même s'être lavé les mains ni avoir enlevé leurs bagues. Les ongles de leurs mains ne sont pas toujours soigneusement coupés, ce qui peut occasionner des blessures à la mère. Si l'accouchement vient à se prolonger, on en impute la lenteur à la faiblesse de la femme. Afin de renouveler son énergie, on la suralimente en lui donnant à toute heure, et souvent sans besoin, des boissons chaudes comme du bouillon de poule, du consommé, du potage, ou excitantes comme du café, du vin et des toniques, ce qui a pour conséquence de provoquer chez elle des nausées et des vomissements.

Lors d'accouchements difficiles, par exemple lorsque l'enfant se présente par le siège, certaines réussissent à retourner le bébé et à le faire sortir par les pieds. D'autres, par contre, pour faire naître l'enfant malgré tout, essaient de le tirer hors du ventre de la mère de toutes sortes de manières. Par exemple en formant avec un doigt de chaque main une sorte de crochet avec lequel elles essaient de sortir l'enfant par les oreilles, sans même vérifier si le cordon n'est pas enroulé autour de son cou. Tous ces gestes maladroits peuvent produire une déchirure chez la mère, et, chez le bébé, un décollement d'oreilles, un déboîtement de bras et même un étranglement.

La formation technique des sages-femmes ne semble pas s'améliorer tellement par la suite puisque, au début du XIX^e siècle (1813), devant le taux élevé de mortalité maternelle et infantile dans sa paroisse, le curé de Saint-Pierre de l'île d'Orléans achète un *Traité des maladies des femmes* de François Mauriceau (1675), «pour servir, écrit-il dans le volume, à l'instruction des femmes accoucheuses de la paroisse de Saint-Pierre entre les mains desquelles il doit passer successivement sans qu'aucune d'elles puisse prétendre aucun droit de propriété».

D'une façon générale, les femmes n'ont aucun égard à attendre de leur sage-femme. Elles sont totalement dépendantes de leur savoir-faire, de leur patience et de leur dextérité comme de leur douceur ou de leur violence pour faire sortir l'enfant à tout prix. Cependant, selon l'historienne Hélène Laforce dans son *Histoire de la sage-femme dans la région de Québec*, la colonie, vers 1740, possède un bon réseau de sages-femmes, mais c'est surtout en milieu urbain qu'on rencontre celles qui ont reçu une formation. «Chaque ville, écrit-elle, possède sa sage-femme "entretenue"

et ses matrones.» Les compétences des accoucheuses varient selon qu'elles pratiquent en milieu urbain ou rural. En ville, au XVIII^e siècle, elles reçoivent une formation de la part de la sage-femme «entretenue» par le roi, que, la plupart du temps, les autorités coloniales font venir de France. À la campagne, chaque paroisse, village ou côte a sa sage-femme «approuvée» par une assemblée de femmes qui l'a choisie par consensus ou élection. C'est le cas de Catherine Guertin, âgée d'environ 46 ans, femme de Denis Véroneau, qui, en février 1712, est élue par les femmes de Boucherville. Autour de cette dernière se trouvent les assistantes et les accoucheuses. De plus, il est bon de noter que, contrairement à celles qui exercent en milieu urbain, elles ne reçoivent pas de rémunération, la pratique du métier se faisant dans le cadre de l'entraide. Toutefois, elles peuvent, à l'occasion, recevoir un cadeau en nature, par exemple une poule ou un chapon.

Le déroulement

Il faut d'abord attendre que la nature fasse son œuvre. Les petites gens savent que tout prend du temps. Le défrichement d'une terre en «bois debout» n'est-elle pas l'affaire de toute une vie? Pour les habitants, le temps fait partie de la sagesse de Dieu, il ne faut pas le brusquer. Il en est ainsi du moment et de la durée d'une naissance. Il appartient à la mère de reconnaître les signes que son temps est accompli. D'ailleurs, les femmes connaissent rarement de façon précise le moment de la conception. Elles sont «si souvent approchées par leur mari», dit-on couramment, qu'elles ne peuvent savoir quand elles ont été fécondées, d'autant plus qu'elles ignorent le processus

de l'ovulation. On a donc toujours beaucoup de difficulté à déterminer le terme d'une grossesse. Dans les rares ouvrages du XVIIIe siècle où l'on donne une réponse sur la durée de la gestation de la femme et le moment où il faut attendre l'accouchement, on mentionne généralement neuf mois complets de trente jours chacun. La tradition populaire mentionne une durée de neuf lunes complètes. Aujourd'hui, on calcule que la grossesse dure entre 260 et 280 jours après la conception.

Il y a tout de même des signes que les femmes se transmettent de mère à fille qui font que la femme enceinte sait que «son temps achève». C'est le cas, par exemple, de la multiplication des petites sensations au bas-ventre (contractions utérines indolores), de la perception que la femme a du fait que l'enfant qu'elle porte commence à descendre et à s'engager dans le bassin, que son dos est davantage cambré et qu'elle a de plus en plus mal aux reins. La femme, surtout celle qui a eu d'autres grossesses, sait à ces indices que l'enfant s'en vient.

La femme en couches trouve instinctivement la posture la plus naturelle pour elle. La souffrance et le besoin pressant d'être délivrée l'amènent à prendre spontanément la position assise ou accroupie. Mais cette posture ne facilite guère le travail de la matrone et épuise assez rapidement la mère, si bien que c'est une position qu'elle ne prend que lorsqu'elle est seule pour accoucher. «L'accroupissement, écrit Hélène Laforce, assure une bonne expulsion, parce qu'il permet à la femme de tirer parti de ses douleurs sans trop avoir besoin d'aide. Elle peut ainsi surveiller son périnée et dégager la tête de l'enfant.» Il reste toutefois que l'habitude la plus répandue, la plus normative, et que les sages-femmes imposent, est

d'accoucher assise. Dans certaines familles, on a gardé longtemps la chaise percée, la chaise d'accouchement, ou le petit tabouret bas utilisé pour les naissances. En réalité, cette posture, devenue peu à peu conventionnelle, n'est respectée qu'à la fin, aux derniers instants, car la plupart des femmes en couches bougent beaucoup, changent de position, recherchant celle qui les soulage le plus. Quant à la position horizontale, c'est-à-dire couchée sur le dos, qui est généralisée aujourd'hui, les femmes d'alors, à moins d'être épuisées par de longues heures d'efforts, ne la choisissent pas, parce qu'elles sentent instinctivement qu'elle nuit au «travail», le bébé dans l'utérus exerçant dans cette position de fortes pressions sur les gros vaisseaux de l'abdomen. De plus, elles ont peur de salir les draps, souvent uniques, du lit conjugal. Les sages-femmes les laissent donc libres de se démener comme elles veulent. On les encourage à marcher et à crier si elles le désirent. On les fait même monter et descendre un escalier et sauter sur place pour que l'enfant descende plus vite.

Au fur et à mesure que la fin de l'accouchement approche, la femme crie. Elle extériorise ainsi sa souffrance, mais aussi sa peur. D'ailleurs, une femme en couches se doit de crier, d'exprimer sa douleur même si, pour elle, cette douleur n'est pas aussi grande que ses cris le laissent croire. Cela fait partie du rituel. C'est la façon dont l'accouchée surmonte son angoisse. L'historienne française Mireille Laget raconte qu'on voit souvent, dans les récits anciens de France, les accouchées se crisper et se tordre apparemment de douleur, insulter la sage-femme, appeler à leur aide la Madone, maudire leur mari et jurer qu'elles ne feront plus l'amour avec lui.

La femme qui enfante sans souffrir est suspecte. Sa victoire sur le mal physique peut avoir quelque

chose de diabolique. Pourtant, il y avait sûrement autrefois, comme aujourd'hui, des femmes qui donnaient naissance sans trop souffrir. Dans une étude française des années soixante, on estimait que 8 à 10 % des femmes mettaient au monde un enfant sans souffrir. Il y a deux ou trois siècles, la proportion n'était peut-être pas la même, mais on peut croire que certaines femmes accouchaient sans douleur. Cependant, même celles qui souffraient moins se devaient de reproduire le schéma «doloriste» de l'accouchement et de crier comme les autres. Dans cette société profondément chrétienne, la douleur de la femme en couches était une façon pour elle de se racheter, car elle avait joui pour concevoir cet enfant et elle devait souffrir pour le mettre au monde. On peut lire à ce sujet, dans *Instructions et Prières chrétiennes*, publiées en 1646 par Mgr Godeau, évêque de Grasse, en Provence, la prière suivante : «Mon Dieu, en mon accouchement, fortifiez mon cœur pour supporter les douleurs qui l'accompagnent, et je les accepte comme un effet de votre justice sur notre sexe, et pour le péché de la première femme.»

La naissance

Tous ces cris et ces gémissements de la mère et des femmes qui l'entourent se terminent lorsque l'enfant apparaît entre les cuisses de la mère. Aux cris de douleur de cette dernière succèdent alors ceux de l'enfant. Un enfant qui ne crie pas est un mort en puissance puisqu'il ne respire pas. Son premier cri est donc accueilli avec beaucoup de joie par sa maman et celles qui l'entourent. L'enfant est aussitôt enveloppé dans le tablier, souvent très sale, de la sage-femme, puis

couché quelques instants entre les cuisses de sa mère. La matrone le reprend aussitôt pour l'examiner. Est-il chétif ou pesant? Chevelu ou chauve? Est-ce un garçon ou une fille? D'ailleurs, l'annonce du sexe du nouveau-né se confond toujours avec ses premiers cris. On appelle le père. Les femmes présentes se demandent : à qui ressemble-t-il? À son père? À sa mère? À ses grands-parents? Puis elles s'occupent de faire dormir la nouvelle maman. On favorise son sommeil par l'obscurité et le silence et en l'enveloppant de nombreuses couvertures.

Pendant ce temps, la sage-femme procède au «façonnage» du nouveau-né. Pour les gens de l'époque, le corps mou du nouveau-né, avec sa tête qui ballotte, son dos courbé et ses petites jambes repliées, fait trop penser à un petit animal. Il est donc important de faire sur lui un certain nombre de gestes et de manipulations pour qu'il devienne un adulte droit, capable de se tenir sur ses deux jambes. Ils pensent aussi que la nature n'achève pas forcément l'enfant et qu'il est urgent de vérifier si son corps est bien proportionné, car on peut intervenir immédiatement pendant qu'il est encore malléable. La sage-femme prend donc l'enfant sur ses genoux et examine attentivement chacune des parties de son corps, depuis la forme de la tête, en passant par celle du nez, des bras, jusqu'à la verge pour le garçon, la vulve pour la fille, et aussi l'anus, afin de s'assurer que ces parties sont ouvertes. Puis elle exécute les corrections qu'elle juge nécessaires, par exemple en pétrissant la tête, en perforant les oreilles, le nez, l'anus, en coupant d'un coup d'ongle le filet de la langue du nourrisson et en pinçant les bouts des seins des petites filles, afin que plus tard elles soient de bonnes nourrices. Ensuite, elle emmaillote le nouveau-né de façon que son corps

garde la forme qu'elle vient de lui donner. L'emmaillotement maintient l'enfant serré dans des bandes, les bras collés le long du corps, les jambes droites et la tête rigide; certaines peintures des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles nous le montrent bien. Cet «emmaillotage» comporte plusieurs épaisseurs de vêtements et de linges, depuis les langes, la chemise, la camisole, jusqu'au béguin pour la tête, le tout recouvert de bandes enroulées autour du corps et de la tête. Cette opération a pour but, en plus d'achever le façonnement du corps, de protéger l'enfant contre le froid et les dangers de chute dans un contexte où souvent le travail éloigne les adultes de la maison et laisse l'enfant sous la surveillance des plus jeunes. En France, dans les campagnes, on accroche parfois à un clou sur un mur le bébé emmailloté, placé dans un sac. On permet ainsi à l'enfant de suivre tout ce qui se déroule dans la pièce; de plus, il se trouve à l'abri de l'humidité du sol ainsi que des griffes et de la gueule des animaux domestiques. Le maillot permet également à la mère de transporter facilement son enfant, dans les bras ou dans un petit panier accroché à son dos. Ce maillot rigide n'est jamais imposé à l'enfant au-delà du premier mois. On le laisse alors sortir ses bras et, puisqu'il peut tenir seul sa tête, on enlève la têtière, puis, vers le huitième mois, les jambes sont libérées.

Une des critiques les plus fréquentes à l'égard du maillot est qu'il entretient la malpropreté de l'enfant. Selon les médecins, il faut tellement de temps pour emmailloter l'enfant que les mères paresseuses ne le changent qu'une ou deux fois par jour. Et lorsqu'elles le font, si l'enfant a seulement uriné, il n'est pas lavé, mais uniquement essuyé, l'urine étant considérée comme ayant des vertus curatives. Pour la même

raison, on fait sécher les couches remplies d'urine sans les laver. De plus, les mères utilisent les excréments et l'urine comme des détergents pour nettoyer la peau et donner un beau teint. En Normandie, pendant longtemps, on a essuyé les visages des plus grands enfants avec les couches pisseuses des petits, pour les «décrasser» et les embellir, disait-on. En outre, à la campagne, par crainte du froid et des courants d'air et pour ne pas enlever à la peau son vernis protecteur, les jeunes bébés ne sont jamais lavés. Ce n'est que dans les villes et chez les gens riches que la toilette attentive du nouveau-né se fait. Il faut mentionner que l'usage de l'eau et du savon a mis un certain temps à s'imposer dans les milieux ruraux. Pendant longtemps, on a pensé qu'une petite quantité de crasse sur le corps protégeait la peau. C'est pourquoi on prend mille et une précautions pour ne pas débarrasser le nouveau-né des matières gluantes qui l'entourent lorsqu'il sort de l'utérus de sa mère. Enlever avec trop d'ardeur les sécrétions corporelles du nourrisson peut le mettre en danger. Il faut éviter de trop le frotter et surtout ne pas enlever la crasse qui se forme sur le sommet de son crâne. On y laisse déposer une dose raisonnable de saleté, qu'on appelle les «croûtes de lait» et le «chapeau». Ces croûtes sont censées renforcer sa fontanelle. De plus, on considère cette crasse comme un engrais pour les cheveux, et les poux qui s'y trouvent, comme des parasites qu'il faut laisser subsister au nombre de un ou deux, de façon à tirer les mauvaises humeurs du crâne du nourrisson. En outre, on estime que des lavages répétés ne peuvent que blesser la peau de l'enfant. Il y a un proverbe qui dit : «Mieux vaut laisser l'enfant morveux que de lui arracher le nez.» Lorsqu'il sera plus vieux et qu'il attrapera des maladies infantiles,

comme la rougeole ou la petite vérole, on les interprétera comme les restes du sang menstruel dont l'enfant s'est nourri et qu'il expulse ainsi.

Comme la mère, le bébé naissant est également l'objet de soins particuliers pendant les premiers jours. En fait, on essaie de reproduire pour lui les conditions de la vie fœtale. Tout ce qui vient de l'extérieur est donc mauvais, et on fait en sorte de créer autour de l'enfant une atmosphère close. Jusqu'à ce qu'il reçoive le baptême, il est gardé dans une demi-obscurité. Tant qu'il n'a pas reçu la force du sacrement, on croit que Satan peut trouver le moyen de s'emparer de lui, par la lumière ou le froid. La meilleure manière de conserver à l'enfant la chaleur de la mère est de le coucher avec elle.

La mortalité maternelle

Même si la femme et l'enfant ont réussi à survivre à l'accouchement, le danger de mourir n'est pas disparu pour autant, car la longueur du travail et la maladresse de la matrone peuvent avoir de graves conséquences pour eux. C'est ce qui faisait dire, en 1804, à une mère qui venait d'apprendre que sa fille était enceinte pour une cinquième fois :

> Chaque fois qu'il t'arrive de me faire grand-mère, il me semble que je rajeunis, ce qui me fait de la peine cependant c'est que cela te vieillit, tout considéré, je souhaite que vous vous teniez [toi et ton mari] tranquilles, ou du moins que vous vous reposiez pendant une vingtaine d'années, permis à vous après ce temps de recommencer de plus belle…

Il faut mentionner que la femme ressort de l'accouchement souvent complètement épuisée. Il lui faut au moins trois ou quatre semaines pour s'en remettre. À la campagne, elle ne peut disposer de tout ce temps. Les femmes rurales, bien qu'affectées par des fièvres, quittent habituellement le lit tôt après la naissance de l'enfant. Elles n'ont pas le choix, ne pouvant rester inactives, surtout lorsqu'elles ont déjà d'autres jeunes enfants. En réalité, elles ont cent bonnes raisons de reprendre leurs activités rapidement. En plus des enfants dont elles doivent s'occuper, il y a les animaux à soigner et le jardin à cultiver, le mari ne pouvant suffire seul à la tâche. C'est pourquoi le risque de mortalité maternelle est très élevé. Le danger de mortalité pour la nouvelle maman est très grand pendant les deux ou trois premiers jours qui suivent l'accouchement. Elle peut alors décéder des suites d'une hémorragie. Le décès survient généralement très rapidement. Les deux tiers ont lieu moins d'une semaine après l'accouchement et la moitié surviennent le jour même. Après ces premiers jours, le risque de mort n'est pas complètement écarté. Dans les deuxième et troisième semaines, la femme peut mourir des suites de la fièvre. Selon le démographe Hubert Charbonneau, les femmes plus âgées, c'est-à-dire entre 30 et 45 ans, et encore plus vers la quarantaine, plusieurs étant déjà usées par des grossesses répétées, meurent en plus grand nombre pendant l'accouchement. Environ un accouchement sur quatre-vingts est mortel. Si l'on considère qu'une femme mariée accouche d'un enfant vivant ou mort en moyenne huit à neuf fois, cela signifie qu'une sur dix meurt, soit en mettant son enfant au monde, soit dans les semaines ou les mois suivant la naissance. Ainsi, environ 1,5 % des accouchements sont mortels.

Cette mortalité féminine est bien présente dans la correspondance du XVIIIe siècle. En 1762, la veuve Marie-Thérèse Baby écrit que sa sœur est morte en couches en laissant huit enfants. Trois ans plus tard, en 1765, elle rapporte qu'elle s'est rendue à Chambly aider une amie qui a été «dangereusement malade» à la suite d'un accouchement. En 1771, elle écrit encore qu'une amie, qui a accouché d'un garçon, «a été fort en danger». Pour sa part, le 23 septembre 1770, Marguerite d'Youville écrit en France à une mère pour lui annoncer le décès de sa fille des suites d'un accouchement :

> Madame, je voudrais bien avoir quelque chose de flatteur à vous dire, mais, au contraire, j'ai une nouvelle des plus sensibles causée par la mort de Mme Macailye [Mackay], votre chère fille, arrivée le 13 de ce mois [septembre] à midi. Notre consolation est qu'elle a souffert avec une patience héroïque, qu'elle a reçu tous les sacrements et c'est elle-même qui a demandé l'Extrême-Onction, après lequel elle voulut faire une confession générale. Elle est accouchée au mois de février, je crois, point bien portante, d'un garçon qui avait environ deux mois. Elle a toujours été souffrante depuis ce temps, et arrêtée tout à fait depuis la mi-avril. Son mari la promenait quelquefois en calèche pour lui faire prendre l'air. Mme de Bayouville ne l'a pas laissée depuis ce temps, et depuis le mois de mai jusqu'à celui d'août qu'elle est à Laprairie où elle est morte.

La mortalité infantile

Comme sa mère, l'enfant court de grands risques de mourir dans les premiers jours et les premiers mois suivant sa naissance. Mettre au monde un enfant robuste qui continue à vivre n'est pas tellement courant. La mortalité infantile en Nouvelle-France est importante. Selon les démographes de l'université de Montréal, le taux de mortalité infantile est de 171 pour mille avant 1680 et de 242 dans les trois premières décennies du XVIIIe siècle. Au moins un enfant sur quatre décède avant l'âge de un an, dont 2 à 4 % sont mort-nés ou meurent à la naissance. C'est pourquoi l'Église insiste pour que l'on fasse baptiser rapidement son nouveau-né. Sous peine d'excommunication, Mgr de Saint-Vallier somme les parents de présenter leurs enfants à l'église au plus tard trois ou quatre jours après leur naissance, et cela, beau temps, mauvais temps, et même par grand froid. Il mentionne dans son mandement que «dans les saisons fâcheuses, ils [les parents] doivent avoir avec eux de l'eau dans quelque vaisseau, de peur d'être surpris, lorsque l'enfant donnerait des signes de mort». Et si cette eau bénite est gelée ou trop froide «de sorte qu'on pût craindre pour la santé de l'enfant», l'évêque donne la permission aux parents d'y mêler un peu d'eau chaude, même si celle-ci n'est pas bénite. Les Canadiens du XVIIIe siècle vont donc faire baptiser rapidement leurs nouveau-nés, souvent le jour même de leur naissance ou le lendemain. L'historienne Marie-Aimée Cliche constate que dans la paroisse de Charlesbourg, près de la ville de Québec, «99 % des baptêmes ont lieu dans les trois jours suivant la naissance». Dans une paroisse plus étendue, comme Rivière-Ouelle, «50 % des enfants sont baptisés le jour de leur naissance ou

le lendemain, et 90 % dans les trois jours», écrit-elle. Selon l'historien Jacques Mathieu, «hiver comme été, à la ville comme à la campagne, 80 % des nouveau-nés» reçoivent le baptême le jour même ou le jour suivant leur naissance, au XVIII[e] siècle. Les gens de la Nouvelle-France ont donc suivi fidèlement l'exhortation de leur évêque. D'autant plus que l'ensemble de la population croit l'enseignement de l'Église selon lequel «personne ne peut être sauvé s'il n'est baptisé». Enfin, même si le taux de mortalité infantile avant l'âge de 15 ans est moins important qu'en France, où la moitié seulement des jeunes Français survivent à leur quinzième anniversaire, il reste que deux enfants sur cinq décèdent avant l'âge de 15 ans au Canada au XVIII[e] siècle.

Un acte de baptême tiré des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte-Famille, île d'Orléans.

Le huitième jour de novembre mil six cent soixante-quatorze, j'ai conféré les cérémonies sacrées du baptême à Antoine Charles Pepin, fils d'Antoine Pepin et de Marie Teste, sa femme, qui avait reçu le sacré baptême le premier jour de ce mois aussi de sa naissance par moi-même le voyant en péril de mort. Ses parrain et marraine ont été Jacques Perrot pour au lieu et place de M[e] Charles Rageau et Marie Aubert, femme de Jean Prémont.

F. Lamy ptre

BIBLIOGRAPHIE

La naissance

Pour en savoir plus, nous vous recommandons de lire :

Clio, le Collectif, «Vivre en famille», dans *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour éditeur, 1992.

Charbonneau, Hubert, Bertrand Desjardins, Jacques Légaré et Hubert Denis, «La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760», dans *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, sous la direction de Serge Courville. Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 1996.

Gélis, Jacques, *L'arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, XVI[e]-XIX[e] siècles*, Paris, Fayard, 1982.

Gélis, J., M. Laget et M.-F. Morel, *Entrer dans la vie. Naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard-Julliard, 1978.

Laforce, Hélène, *Histoire de la sage-femme dans la région de Québec*, Québec, IQRC, 1985.

Laforce, Hélène, «L'accouchement traditionnel : d'hier à aujourd'hui», dans Francine Saillant et Michel O'Neil (dir.), *Accoucher autrement. Repères historiques, sociaux et culturels de la grossesse et de l'accouchement au Québec.*

Laget, Mireille, *Naissances. L'accouchement avant l'âge clinique*, Paris, Seuil, 1982.

Lebrun, François, «L'enfant dans la famille», dans *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Colin, 1975.

LA FAMILLE

Ce petit qui vient de naître entre dans une famille qui a pour fonction de l'éduquer. La famille le forme autant et même plus par ce qu'elle est que par ce qu'elle se propose d'en faire. Elle assume ces fonctions : le mettre au monde, le nourrir, veiller à sa croissance et à la santé de son corps, éveiller sa sensibilité, lui apprendre à parler, l'initier à vivre en société et lui imposer des valeurs, comme le respect de l'autorité.

Cette famille, quelle est-elle aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ? Ce mot avait deux sens courants. Au sens large, il désignait les gens unis par les liens du sang, c'est-à-dire les frères, les sœurs et leurs conjoints (beaux-frères, belles-sœurs), mais aussi les oncles, les tantes et les cousins. Plus communément, la signification du terme se rapprochait de son sens actuel, désignant un couple, alors toujours marié, avec ses enfants, rarement une aïeule ou un aïeul survivant, et presque jamais un frère ou une sœur célibataire. C'est la famille nucléaire, consistant en un seul noyau conjugal. C'est ce genre de famille que l'on trouve dans 95 % des cas en Nouvelle-France. Elle peut être formée d'un couple marié avec des enfants, mais elle peut aussi être constituée d'un veuf ou d'une veuve avec des enfants. Il existe également des familles composées de ménages multiples, où un couple formé par le fils ou la fille avec la belle-fille ou le beau-fils vit avec ses parents sous le même toit. Cependant, il s'agit généralement d'une situation provisoire qui dure un an ou deux, le temps de permettre au jeune ménage de s'établir. Exceptionnellement, il peut

exister une famille élargie, c'est-à-dire formée d'une famille nucléaire et de membres apparentés, autres que les enfants, comme le père ou la mère ou la belle-mère ou le beau-père du chef de famille, ou le frère, la sœur ou un cousin ou un neveu dudit chef. Mais, d'une façon générale, la famille en Nouvelle-France est conjugale.

Ce noyau conjugal est fonctionnel, en ce sens qu'il constitue une unité de production et de consommation à l'intérieur de laquelle ses membres unissent leurs efforts pour mieux subsister. La famille est essentielle à la survie de l'habitant et du citadin. Chacun y a sa place, ses occupations dans la vie quotidienne, et travaille pour la collectivité. Pour les enfants, elle sert souvent de lieu d'apprentissage et prolonge le rôle de l'Église et de l'État dans la formation morale, religieuse et civique. Elle fait partie de la stratégie de reproduction sociale, qui permet aux enfants d'imiter leurs parents, mais rarement d'accéder à un état supérieur. Enfin, la famille enracine la personne dans un lieu social et est l'indispensable condition d'une vie normale.

Fréquemment, la mort d'un des conjoints vient défaire le couple et créer une instabilité dans la famille. Cela a pour conséquence que beaucoup d'enfants voient mourir un de leurs parents, sinon les deux, avant de se marier à leur tour. Dans la colonie, près de la moitié des jeunes de moins de 18 ans ont déjà perdu un de leurs deux parents. De plus, comme il est difficile d'y élever seul des enfants, on se remarie le plus rapidement possible. Vingt pour cent des mariages contractés sont des deuxième et troisième mariages. Il n'est pas rare de voir des enfants de deux et même de trois lits élevés ensemble, sans parler des cas où le petit cousin ou le voisin, orphelin de père

et de mère, est recueilli par esprit de famille ou simple charité chrétienne et vient s'ajouter à la famille. C'est ainsi qu'environ un enfant sur trois risque de passer sous la tutelle d'un beau-père ou d'une belle-mère, ce qui peut occasionner des situations plus ou moins désagréables pour lui s'il est en présence d'une belle-mère acariâtre ou d'un beau-père brutal, comme dans certains contes de Perrault ou de Grimm, qui semblent suggérer que c'était là une chose fréquente dans la France des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Une famille compte en moyenne neuf naissances, mais seulement 5,1 enfants survivent jusqu'à l'âge adulte. Toutefois, ce chiffre n'est qu'une moyenne qui peut cacher de grandes disparités. Il y a des familles qui disparaissent complètement, les enfants étant tous morts dans leur enfance ou leur jeunesse, et d'autres qui comptent de nombreux enfants dont aucun ne décède.

L'enfance

Ce sont d'abord les femmes qui prennent en charge le jeune bébé, même si, selon la coutume de Paris, l'homme est le chef de la famille. Les pères interviennent très peu dans le quotidien des tout-petits.

Les petits enfants sont aujourd'hui valorisés, cajolés, traités comme des rois, mais ils n'ont pas toujours joui de cet intérêt de la part des adultes. Il n'y a pas si longtemps, les nouveau-nés étaient presque considérés comme des objets qui, disait-on, ne voyaient pas, n'entendaient pas et n'avaient pas d'autres sensations que celle de la faim. Pourtant, on leur prodiguait mille et un soins qui nous font dire qu'ils étaient précieux et qu'on les aimait, mais d'une

manière différente d'aujourd'hui. Nous examinerons dans cette partie la façon dont on prenait soin de l'enfant depuis sa naissance jusque vers l'âge de 12 ou 13 ans.

La première enfance

La première enfance est celle de la complète dépendance, où le tout-petit est allaité au sein, habillé d'un maillot, puis d'une robe, et où il commence à marcher et à parler. L'enfant, c'est d'abord l'«infans», ce petit être qui ne parle pas et à qui on ne demande pas son avis. Le terme de bébé, emprunté à l'anglais *baby*, n'existe pas dans le vocabulaire courant avant 1841; on parle plutôt de nouveau-né, puis de nourrisson.

Le nouveau-né est accueilli dans un monde de femmes où il va passer ses premières années, entretenant avec sa mère des relations charnelles et affectives privilégiées à l'occasion de l'allaitement, de l'emmaillotement, du sommeil et, le cas échéant, des soins de propreté.

L'allaitement

La grande majorité des femmes allaitent leurs enfants, qu'elles aient beaucoup ou peu de lait. L'allaitement est valorisé par la sagesse populaire comme un moment heureux dans la vie d'une femme. «Tant que l'on nourrit, l'on rit», dit un proverbe faisant allusion au bonheur d'allaiter, mais aussi au fait que, dans la plupart des cas, la femme est provisoirement protégée d'une nouvelle grossesse par l'effet contraceptif de la lactation. Par conséquent, une majorité de femmes donnent le sein à leur enfant,

mais leur lait est-il de qualité suffisante pour leur petit? En effet, que penser de la qualité du lait produit par des organismes usés par des grossesses répétées et le travail ardu de la ferme, par exemple?

La plupart du temps, l'enfant est nourri «à la demande», sans horaire fixe, de jour comme de nuit. Les mères savent que l'enfant a besoin d'être allaité souvent, en petite quantité à la fois, surtout pendant les premières semaines, à cause de la petitesse de son estomac. On lui donne donc à téter dès qu'il pleure et on évite de le réveiller lorsqu'il dort un peu plus longtemps que d'habitude. Les proverbes populaires comme «Qui dort dîne» ou «Plus un enfant dort, mieux il profite» montrent bien l'analogie que l'on fait à l'époque entre l'alimentation et le sommeil. Cela suppose que le tout-petit ne quitte à peu près jamais sa mère pendant toute la période de l'allaitement. Si elle travaille à l'extérieur de la maison, elle l'emmène avec elle dans un panier ou une petite hotte pour lui donner le sein quand il le faut. La nuit, pour faciliter son allaitement et pour qu'il ait plus chaud, le nourrisson est couché dans le lit de ses parents; dans les maisons mal chauffées d'autrefois et avec les hivers rigoureux de la Nouvelle-France, cela était indispensable. Ainsi, la mère n'a pas à se lever pour donner à téter. Toutefois, cette pratique populaire est condamnée par l'Église en France et en Nouvelle-France. L'évêque de Québec, M^gr^ Dosquet, s'interroge et, en 1742, il écrit aux curés d'Acadie :

> On m'ajoute que les mères couchent leurs enfants avec elles, sur prétexte qu'il ne leur est jamais arrivé d'accident, et qu'il y aurait plus à craindre pour la vie de l'enfant qui courrait le risque de mourir de froid. Je désire que chaque missionnaire me marque en

particulier son avis sur cet article, afin de pouvoir dans la suite prendre un parti. On n'ignore point que dans plusieurs diocèses de France cela soit défendu. On pourrait suivre cette pratique au moins dans l'été, et attendre notre décision pour le temps de l'hiver.

Pendant le jeune âge, l'enfant couche donc avec sa mère, malgré l'opposition de l'Église; les berceaux existent, mais on s'en sert surtout pendant la journée, et la nuit lorsqu'il est un peu plus âgé.

La nourrice

Il arrivait quelquefois, quoique moins fréquemment qu'aujourd'hui, que la mère n'ait pas de lait ou ne puisse allaiter. Dans le monde rural, les cas où la mère ne peut pas physiologiquement nourrir son bébé sont considérés comme anormaux et dramatiques. L'enfant peut alors être confié à une nourrice, mais en Nouvelle-France, contrairement à la France, on y a très peu recours. Ce n'est qu'à la ville qu'on y fait appel, dans les familles de la noblesse et dans celles des bourgeois, des marchands et des officiers civils et militaires. Habituellement, ces enfants placés en nourrice ne vivent pas très longtemps. Le marchand montréalais Pierre Guy note les naissances et les décès de chacun de ses enfants. Ceux-ci sont mis en nourrice le jour même de leur naissance, ou au plus tard le lendemain, chez des habitants des paroisses environnantes. M^me^ Guy accouche de sept filles et de sept garçons, et peu vivent très longtemps. Ceux qui survivent restent en nourrice jusqu'à l'âge du sevrage, vers un an ou un an et demi. Pierre Guy écrit :

> Marie-Louise, ma troisième fille, est née le 31 mars 1776 et elle a été mise en nourrice le 1^er^ avril chez la

> nommée Sénée, habitante de Lachine, à 12 livres par mois, où elle est restée jusqu'au 29 août, ce qui fait 5 mois un jour, [ce] pourquoi je lui ai payé... le 30 août 1776. J'ai confié Marie-Louise chez Joseph LaChapelle de St-Léonard. Elle est morte le même jour de son arrivée chez ledit LaChapelle, payé à la sage-femme 48 livres.

Autrefois, dans l'alimentation des nourrissons, rien ne pouvait remplacer le lait de la mère ou de la nourrice, car le lait de vache dilué dans de l'eau de la rivière ou du puits, et dispensé au biberon ou à la cuillère, s'avérait trop risqué. Le matériel avec lequel on fabriquait les bouteilles et leurs formes étaient si peu adaptés à l'allaitement et à la conservation du lait que cette façon de nourrir l'enfant devenait très meurtrière, c'est pourquoi on ne l'utilisait qu'en dernier recours. La mortalité infantile due à des infections gastro-intestinales était élevée et, de toute évidence, imputable à l'alimentation. Le lait maternel constituait vraiment le seul aliment sûr pour les nouveau-nés. Il faudra attendre la fin du XIX^e^ siècle, avec l'apparition des biberons en verre moulé, des tétines en caoutchouc et de la stérilisation, pour que l'allaitement artificiel commence à être plus sûr. Jusqu'aux découvertes de Pasteur, les enfants qui ne pourront être nourris au sein seront des morts en sursis.

Le robage

Le premier moment important pour le jeune bébé après la naissance est le robage. Quand le petit commence à se tenir assis, vers sept ou huit mois, on lui enlève le maillot pour lui faire revêtir la robe, portée également par les garçons et les filles. Cette robe

abolit les différences de sexe; on ne distingue plus les filles des garçons, car, en plus, tous portent les cheveux longs. Pour les garçons, la fin du port de la robe et le début du port de l'habit masculin vers l'âge de sept ans est un rite de passage important, qui le fait entrer dans le monde des hommes. Ce rite n'existe pas pour les filles, qui passent insensiblement de la robe des enfants à celle des femmes.

Le sevrage

Mais la principale étape pour l'enfant et pour la famille est le sevrage. Pour la fille comme pour le garçon, il s'agit ici d'une phase capitale. En théorie, depuis l'Antiquité, le temps du sevrage est déterminé par la nature elle-même : l'apparition des premières dents, soit habituellement entre le douzième et le dix-huitième mois. Dans les années 1820, Julie Bruneau, la femme de Louis-Joseph Papineau, écrit à ce propos à son mari :

> Je ne vois aucune raison de sevrer la petite, elle est encore trop jeune et de plus elle n'a pas encore de dents, ce qui est toujours la principale raison qui fait que l'on ne sèvre pas les enfants à moins que l'on ait d'autres motifs, et moi qui n'en ai aucun je me porte bien et cela ne me fatigue pas de nourrir...

Il reste que pour la mère, en plus de marquer le début du processus de séparation entre elle et l'enfant, le sevrage représente le risque d'une nouvelle conception. La stérilité durant l'allaitement n'est pas une règle absolue, mais elle est assez fréquente pour que les femmes l'aient remarquée. Le sevrage n'est jamais brutal, mais progressif, dans la mesure

où depuis un certain temps l'enfant est habitué à la bouillie. Celle-ci, préparée avec soin, est faite de miettes de pain détrempées dans l'eau ou d'un mélange de farine et de lait de vache. La mère passe la préparation dans sa bouche pour l'imprégner de ses sucs salivaires avant de la présenter à l'enfant sur son doigt, pour permettre au nourrisson de mieux la digérer. La bouillie aide l'enfant à «faire» son estomac, le lait trop léger l'amenant plutôt à vomir. De plus, elle lui donne un bel embonpoint, gage de santé à l'époque et signe que la famille ne manque de rien. Pendant longtemps, en Nouvelle-France, un double menton et des bourrelets aux cuisses chez le bébé seront considérés comme des critères de beauté. La mère n'est pas toujours pressée de priver l'enfant de son lait, comme nous venons de le constater avec Julie Bruneau, mais, un jour, elle décide de lui refuser le sein, soit en l'enduisant de moutarde pour dégoûter l'enfant, soit en partant pour quelques jours chez une voisine ou une parente.

Ce passage à la nourriture adulte, même limitée à des soupes et à des bouillies, ne pouvait, sur le plan de la santé du jeune enfant, qu'entraîner des difficultés. Le lait maternel ne protégeait plus l'organisme de l'enfant des divers virus ou agents d'infection qui pouvaient s'abattre sur lui. Il était alors enclin aux maladies infantiles comme les diarrhées, le croup, la typhoïde, la rubéole, la rougeole, la scarlatine et la redoutable petite vérole (variole). Les jeunes enfants de deux à quatre ans n'en mouraient pas tous; la plupart en réchappaient, mais tous avaient le corps et souvent le visage marqués.

Les sentiments à l'égard de l'enfant

Nous ignorons si le petit enfant devenu physiquement indépendant de sa mère était l'objet d'une plus grande affection que pendant les premiers mois de sa vie. Nous savons que le nourrisson suscite peu d'intérêt dans sa famille. Alors qu'il n'a qu'une sorte d'existence végétative, seule la mère, qui le nourrit, semble s'en préoccuper. On peut penser que les autres membres de la famille, y compris le père, n'y prêtent guère attention. S'il vient à mourir durant ces premiers mois, sa perte est peu ressentie par la famille. Beaucoup de curés omettent même d'inscrire ce décès dans leurs registres; s'ils le font, c'est en une ou deux lignes mentionnant qu'assiste à l'enterrement uniquement le sacristain ou le bedeau ou le fossoyeur, le père rarement. Souvent son nom passe à l'un des enfants qui naissent par la suite. Ce n'est que lorsqu'il commence à marcher et à gazouiller que l'intérêt pour l'enfant s'éveille dans la famille.

Mais nous ne savons pas si, alors, le petit est davantage l'objet d'affection. On a beaucoup écrit à ce sujet, mais sans avoir de preuves à l'appui. Tout de même, comme le travail de la mère est indispensable à la survie du ménage, on sait que le jeune enfant est laissé seul à la maison ou qu'il est confié à la surveillance d'un enfant plus âgé ou d'une aïeule. Il s'amuse dans la pièce commune avec des jouets rudimentaires fabriqués par la grand-mère ou un autre adulte et transmis d'un enfant à l'autre, comme une poupée de chiffon, une charrette ou une brouette miniatures, un bâton allongé d'une tête de cheval, un cheval de bois, une toupie ou un cerceau. Cependant, il arrive fréquemment que le petit soit gardé par des enfants âgés de seulement cinq ou six ans. Dans ces conditions, il se produit souvent des accidents : le berceau se

renverse et le jeune enfant tombe dans le feu, ou se noie dans un seau d'eau, un puits ou une mare... Pour éviter ces accidents, les mères ont l'habitude d'attacher leurs enfants par leurs «lisières», de grandes lanières que l'on attache au dos de la robe de l'enfant pour l'empêcher d'aller et venir sans surveillance dans la maison. Il faut préciser que l'enfant laissé seul à la maison était souvent visité par la mère pendant la journée. Et, de toute façon, la vie quotidienne à la campagne autrefois était dangereuse : brûlures, noyades, morsures d'animaux domestiques sont fréquentes. Dès que l'enfant grandit un peu, la mère le traîne avec elle dans la boutique ou à la ferme, dans la cour, autour du fumier, à l'étable, au jardin, dans les champs à sarcler ou à épierrer, lui évitant si possible le sabot des bêtes, la mare et le puits. L'enfant doit alors déranger sa mère le moins possible dans ses multiples tâches ménagères. Elle a donc recours à la crainte pour le faire obéir. On lui fait peur : on le menace de l'intervention d'êtres fantastiques comme les méchantes fées, le loup-garou, et, si cela n'est pas suffisant, on le frappe.

Les premiers apprentissages

La marche

L'apprentissage de la marche commence vers l'âge de six ou sept mois, dès que l'enfant a revêtu la robe et qu'il peut se tenir debout dans un tuteur de bois ou d'osier muni en général de roulettes, qu'il peut pousser en faisant quelques pas. Quand l'enfant commence à être assuré sur ses jambes, on le coiffe d'un bonnet à bourrelets pour éviter les chocs à la tête s'il